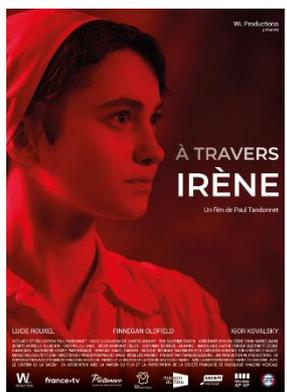
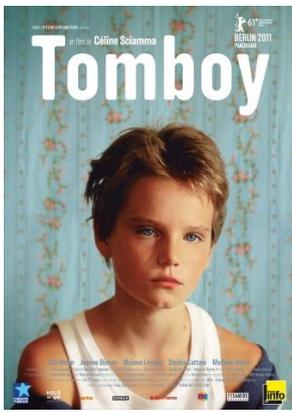
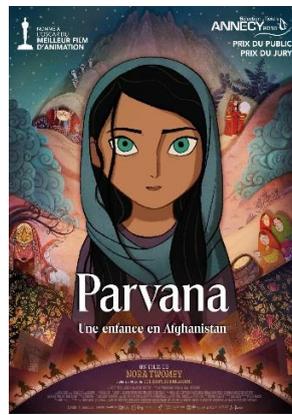
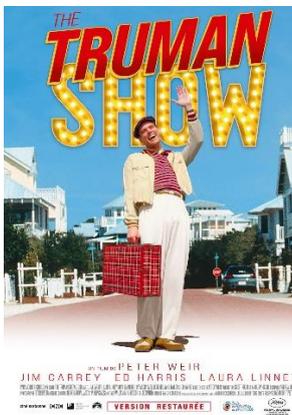


COLLÈGE AU CINÉMA

Département de Seine-et-Marne

Notice 2024-2025



Présentation générale

Le dispositif national « Collège au cinéma » a été initié en 1989 par le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale en partenariat avec les Conseils Généraux. C'est un dispositif à vocation nationale décliné à l'échelle départementale. Il repose sur l'engagement de quatre partenaires principaux :

- le Ministère de la Culture (Centre National du Cinéma et de l'image animée-CNC, Direction Régionale des Affaires Culturelles-DRAC, l'Archipel des Lucioles) ;
- le Ministère de l'Éducation nationale (la DGESCO, les DAAC, les DSDEN, les collèges et leurs équipes pédagogiques) ;
- les collectivités territoriales ;
- les professionnels du cinéma (exploitants, distributeurs).

Conformément aux directives de la circulaire du 3 mai 2013, le dispositif « Collège au cinéma » doit être **inscrit dans le volet artistique et culturel du projet d'établissement** et se trouver en relation avec les autres projets artistiques et culturels existants dans le collège.

Objectifs

Le dispositif « Collège au cinéma » a pour objectifs de :

- Former le goût et susciter la curiosité de l'élève spectateur par la découverte d'œuvres cinématographiques en salle dans leur format d'origine et en version originale ;
- Offrir, dans le cadre du partenariat entre les ministères concernés et les collectivités territoriales, des prolongements pédagogiques en classe et des formations ;
- Faciliter l'accès du plus grand nombre d'élèves à la culture cinématographique en assurant notamment le transport des collégiens situés dans les secteurs éloignés d'un cinéma ;
- Participer au développement d'une pratique culturelle de qualité en favorisant le développement de liens réguliers entre les élèves et les salles de cinéma.

□ La participation à cette action repose sur l'engagement des chefs d'établissement et des équipes enseignantes qui souhaitent y faire participer leurs classes.

□ Les activités mises en œuvre dans le cadre du dispositif sont inscrites dans le temps et le calendrier scolaire au rythme minimum d'une projection par trimestre.

□ L'engagement des équipes repose sur :

- la participation, obligatoire, à l'intégralité de la formation académique pour 2 à 4 professeurs ;
- le visionnement de l'ensemble des films de la programmation en fonction du calendrier de projections prévu, en lien avec la salle de cinéma partenaire du collège. Il ne saurait y avoir de désistement pour un ou plusieurs films.
- l'exploitation pédagogique des œuvres cinématographiques de la programmation dans le cadre d'un projet interdisciplinaire permettant aux élèves d'enrichir leurs apprentissages.

1- Une programmation annuelle issue d'une liste élaborée par le CNC

Le CNC transmet chaque année une liste de films à partir de laquelle les comités de pilotage départementaux élaborent la programmation annuelle.

□ La programmation 2024/2025 pour la Seine-et-Marne est en annexe 1.

2- Deux parcours complémentaires inscrits dans le temps scolaire

En Seine et Marne, Collège au cinéma offre la possibilité de s'inscrire à deux parcours complémentaires ;

Parcours initial :

- 3 films par niveau (soit 1 film par trimestre et par classe inscrite) ;
- Dont 1 film commun à tous les niveaux du collège ;
- Un court métrage, en pré-projection d'une des trois séances (Court métrage primé par le Département au festival du premier court-métrage de Pontault-Combault, avec la participation de collégiens dans le jury).

Parcours complémentaire :

- Un film supplémentaire pour tous les niveaux à partir de la 2^{ème} année de participation. La projection est également prévue sur le temps scolaire.

Les entrées au parcours initial sont prises en charge par le Département (principe de gratuité pour les accompagnateurs). Pour les deux parcours, le Département prend en charge 60% des frais de transport.

□ Les dates d'inscription ainsi que les modalités de participation pour chacun des parcours sont précisées en annexes 2 et 3. Les modalités de prise en charge financières sont précisées en annexe 4.

3- Un accompagnement spécifique « Collège au cinéma »

Une formation inscrite au Programme Académique de Formation

La formation est conçue et organisée par le comité de pilotage départemental en collaboration avec le Rectorat de Créteil. Cette formation permet aux enseignants d'acquérir, de consolider, de transmettre une culture cinématographique. Les interventions de spécialistes ou de professionnels du cinéma à l'issue des projections sur les films ou sur des questions transversales en lien avec l'écriture, la réalisation, ou les techniques cinématographiques, permettent de développer des connaissances pour la mise en œuvre du dispositif.

Le chef d'établissement inscrit 2 à 4 enseignants maximum, prioritairement des professeurs entrants, en fonction du nombre de classes engagées. La formation est programmée les 11, 16 et 17 octobre 2024. Conformément au Décret n° 2023-732 du 8 août 2023 relatif au remplacement de courte durée dans les établissements d'enseignement du second degré, les établissements doivent s'organiser pour prévoir le remplacement des enseignants qui participent à la formation.

Un professeur relais « Collège au cinéma » en Seine-et-Marne

Un professeur relais recruté par le Rectorat est à la disposition des enseignants pour toute question, conseil ou aide à la mise en œuvre d'un projet cinéma autour d'un film, ou autour du dispositif, au collège et avec la salle de cinéma partenaire ;

Contact : Thomas BONNANS thomas.bonnans@ac-creteil.fr

Des interventions de professionnels du cinéma dans les classes

Des interventions de professionnels sont proposées aux établissements qui le souhaitent, avant ou après la projection d'un des films de la programmation. D'une durée de deux heures, elles sont mises en place au regard du projet pédagogique dans un principe d'accompagnement. Elles sont prises en charge par Act'art, dans la limite des moyens impartis.

Des interventions supplémentaires seront possibles dans le cadre de la part collective du Pass Culture.

Contact : Muriel SAUVAGE collegeaucinema@actart77.com 01.64.83.03.43

Des ressources pédagogiques à disposition

Un nouvel outil [mis à disposition sur le CNC](#) présentant un éclairage synthétique sur chacun des films de la liste nationale Collège au cinéma, avec un résumé, des informations techniques, des pistes pédagogiques, des références artistiques, des extraits vidéos, et un lien vers les brochures pédagogiques téléchargeables en version numérique.

Autres ressources :

Le vocabulaire du cinéma

<https://www.odysseeducinema.fr/>

<https://apprendre-le-cinema.fr/6082-2/>

<https://www.centre-image.org/>

<https://retourverslecinema.com/>

L'éducation au cinéma

<https://www.education.gouv.fr/l-education-l-image-au-cinema-et-l-audiovisuel-9587>

<https://enseignants.lumni.fr/>

<https://www.zerodeconduite.net/>

Le court-métrage

<https://www.brefcinema.com/>

4- Des séances programmées en collaboration avec la salle de cinéma partenaire

Afin de garantir une qualité d'écoute et d'attention des élèves lors des projections, les directeurs de salle de cinéma et les enseignants doivent veiller à **ne pas dépasser 120 élèves dans la salle**.

Le comité de pilotage souligne la nécessité d'éviter de trop importants regroupements d'élèves durant les projections, surtout lorsqu'ils viennent de plusieurs établissements en même temps.

Les calendriers de circulation des copies sont établis par l'exploitant coordinateur Cinéparadis. Ils sont adressés aux salles de cinéma engagées dans l'opération après la rentrée. Il convient que le professeur coordonnateur du dispositif de l'établissement réserve rapidement les jours et les horaires de projection en concertation avec la salle de cinéma partenaire, en fonction du calendrier scolaire, en début d'année ou à chaque trimestre.

Contact: Sarah DENIS sd@cineparadis.fr 01 64 22 78 91

□ Chaque professeur coordonnateur contacte le référent de la salle de cinéma partenaire en début d'année scolaire pour la mise en place du calendrier de projection, conformément au choix et à l'ordre des films prévus à chaque trimestre par le comité de pilotage (les contacts des salles de cinéma sont indiqués en annexe 5).

Annexe 1 : Programmation 2024/2025 Collège au cinéma en Seine-et-Marne

Film commun 6^e/5^e et 4^e/3^e

1er trimestre



The Truman Show

Peter Weir, 1998, Etats-Unis

Genre : fiction

Durée : 1h43 VOST

niveau 6^e/5^e

2ème trimestre



Parvana, une enfance en Afghanistan

Nora Twomey, 2018,

Canada/Irlande/Luxembourg,

Genre : animation

Durée : 1h33 VF

niveau 4^e/3^e

2ème trimestre



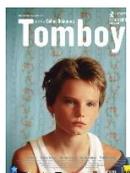
Le Sommet des Dieux

Patrick Imbert, 2021, France

Genre : animation

Durée : 1h35 - VO – AD/SME

3ème trimestre



Tomboy

Céline Sciamma, 2011, France

Genre : fiction

Durée : 1h25 VO – AD/SME

3ème trimestre



Le Ciel est à vous

Jean Grémillon, 1944, France

Genre : fiction

Durée : 1h45 - VO – AD/SME

Parcours complémentaire (4ème film)



Les Bêtes du Sud Sauvage

Benh Zeitlin, 2012, Etats-Unis

Genre : fiction

Durée : 1h33 - VOSTF

Court-métrage en avant séance (2ème ou 3ème trimestre)

Prix du Département – Festival du 1er court-métrage de Pontault-Combault (édition 2023)



A travers Irène

Paul Tandonnet 2022, France

Genre : fiction

Durée : 15 min

1917, Irène est une brillante infirmière radiographe d'à peine dix-neuf ans. Elle brûle de se rendre utile au plus près du front et d'apporter ses compétences scientifiques au service de son pays. Sa rencontre avec un brancardier superstitieux va changer sa perception de l'engagement.

Annexe 2 : modalités de participation au dispositif

Inscrivez-vous en 3 étapes :

ETAPE N°1

Nommer un professeur coordonnateur au sein de chaque collège

Son rôle :

- Il complète le dossier de candidature en collaboration avec ses collègues et le fait valider par le chef d'établissement :
 - le formulaire d'inscription au dispositif qui présente le projet pédagogique des équipes ;
 - le formulaire de bilan pour l'année en cours si son établissement a participé à l'opération.
- Il prend contact avec le cinéma partenaire pour recueillir son approbation ;

Pour trouver votre cinéma :

Sarah Denis, Cinéparadis, sd@cineparadis.fr - 01 64 22 78 91

Tout au long de l'année :

- Il envoie au début du mois de septembre les effectifs réels des élèves participants
- Il fait le relais des informations concernant le dispositif au sein des équipes et en lien avec les différents partenaires.
- Il programme avec le cinéma partenaire les projections pour les classes inscrites.

ETAPE N°2

Formaliser par écrit un projet de classe et s'inscrire en ligne sur le site seine-et-marne.fr / rubrique « Vos démarches en ligne » (entre le 2 et le 31 mai 2024)

- Pour les établissements souhaitant entrer dans le dispositif : l'inscription est limitée à 2 classes la première année.
- Pour les autres établissements, sauf accord de votre salle partenaire, l'inscription se fait pour 2 classes au minimum issues d'un même double niveau (niveau 6^e/5^e ou niveau 4^e/3^e).
- L'inscription de plus de 5 classes nécessite l'engagement d'un nombre significatif d'enseignants afin de garantir la qualité de la réception en salle et de l'accompagnement pédagogique en classe.

La plupart des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) disposent d'un compte d'accès à la plateforme de télé services. Avant toute inscription, veuillez-vous adresser à votre chef d'établissement ou votre gestionnaire.

Pour des conseils dans la rédaction de votre projet :

Thomas BONNANS, professeur relais - thomas.bonnans@ac-creteil.fr

Pour les questions liées à la plateforme de télé services :

Sandrine Lachaux, Département - sandrine.lachaux@departement77.fr - 01 64 14 60 52

Micheline Robcis, Département - micheline.robcis@departement77.fr - 01 64 87 37 67

Calendrier

Du 2 au 31 mai 2024	Saisie en ligne du dossier de candidature via le site seine-et-marne.fr puis rubrique « Vos démarches en ligne »
Fin juin 2024	Examen des dossiers Les dossiers de candidature font l'objet d'un examen par un comité de lecture départemental et d'une validation par le comité de pilotage du dispositif. La validation des inscriptions sera subordonnée à la prise en compte des critères définis en annexe 3.
été 2024	Notification de l'avis du comité de pilotage par courrier aux établissements
Début septembre 2024	Confirmation des effectifs réels par les établissements via le site seine-et-marne.fr puis rubrique « Vos démarches en ligne » <i>n.b. : la confirmation des effectifs réels correspond à un ajustement des effectifs dans chacune des classes pré-inscrites. L'inscription d'une classe supplémentaire ne pourra pas être prise en charge financièrement par le Département.</i>

ETAPE N°3

Inscrire les enseignants aux journées de formation

Le chef d'établissement inscrit les enseignants avant la date limite fixée. L'identifiant du dispositif et le code du module seront communiqués aux établissements admis à participer au dispositif. Une convocation sera adressée aux enseignants concernés.

Calendrier des journées de formation

11, 16 et 17 octobre 2024

Contact : Isabelle BOURDON, conseillère cinéma, DAAC Créteil - isabelle.bourdon@ac-creteil.fr

Annexe 3 : Critères de sélection des candidatures

L'inscription au dispositif est conditionnée à la formalisation écrite d'un projet pour l'ensemble des classes participantes qui sera validé par une commission d'examen des projets.

Il est donc impératif qu'au moment de leur inscription, les équipes aient une connaissance précise de la programmation et des pistes d'exploitation cinématographique qu'elle propose. La formation permettra de consolider leur culture cinématographique par des interventions de spécialistes sur les films ou sur des questions transversales.

Pour être éligible, la demande doit être formulée de la façon suivante :

- Toute demande doit être présentée **via le formulaire d'inscription** accessible sur le site seine-et-marne.fr ;
 - Le dossier doit comporter **l'intégralité des renseignements demandés** ;
 - Toute demande doit comporter **l'approbation du chef d'établissement et de la salle de cinéma partenaire** ;
 - La transmission du dossier de candidature par la voie électronique doit intervenir **jusqu'au 31 mai inclus**, date de clôture des inscriptions ;
- Le non-respect de l'ensemble de ces obligations entraînera le rejet de la demande.
- La recevabilité des dossiers s'appuie sur les objectifs généraux du dispositif et sur les critères suivants :
- le projet pédagogique proposé en appui des films : **objectifs pédagogiques et pistes de travail transversales**, en évitant une approche uniquement « disciplinaire » des thématiques soulevées par les films de la programmation ;
 - la prise en compte **des spécificités esthétiques** offertes par les films ;
 - les pistes envisagées pour **la réception des films par les élèves**.

Annexe 4 : Modalités de prise en charge des entrées et des transports

Principe général

Les entrées au parcours initial, au tarif de 3 € par élève (principe de gratuité pour les accompagnateurs), sont prises en charge par le Département. Les entrées au parcours complémentaire, au même tarif, sont à la charge de l'établissement. Pour les deux parcours, le Département prend en charge 60% des frais de transport (bus en périmètre urbain, bus hors périmètre urbain, RER).

Les collèges retenus pour participer au dispositif s'acquittent directement des factures relatives aux entrées et aux transports auprès des fournisseurs. Les copies des factures acquittées sont adressées au Département via la plateforme de télé services accessible sur le site seine-et-marne.fr (rubrique « Vos démarches en ligne »). Les formulaires dématérialisés sont accessibles à partir de décembre (un formulaire à compléter par trimestre) et jusqu'au 13 juillet. Après la clôture des formulaires, le Département ne garantit pas la prise en compte des dépenses.

Le Département procédera à l'évaluation et aux modalités de versement de la subvention compensatoire en fin d'année scolaire. Par conséquent, les établissements avancent la trésorerie pour les trois trimestres (année scolaire 2024/2025).

Contacts :

Sandrine Lachaux, Département, sandrine.lachaux@departement77.fr - 01 64 14 60 52 / 06 31 31 12 14

Micheline Robcis, Département, micheline.robcis@departement77.fr - 01 64 87 37 67

Annexe 5 : Salles de cinéma partenaires

Ville	Cinéma	Contact		Tél	Courriel
Bray-sur-Seine	Le Renaissance	Gagnaire	Christine	06 87 25 21 53	christine.gagnaire@outlook.fr
Brie-Comte-Robert	Les 4 vents	Cazin	Audrey	<u>01 64 05 32 94</u>	acazin@briecomterobert.fr
Champagne-sur-Seine	Jean Gabin	Aubry	Cédric	06 76 82 09 80	cedric.aubry@cinema-confluences.com
Chelles	Etoile Cosmos	Poly	Fanny	01 64 26 00 21	fanny@etoile-cinemas.com
Combs-la-Ville	La Coupole	Baillais	Fabrice	06 17 82 58 19	cinema@mairie-combs-la-ville.fr
Chessy	Studio 31	Pajczer	David	01 61 10 34 53	cinemastudio31@hotmail.com
Coulommiers	Cinéma les Capucins	Barros	Thomas	09 65 27 16 33	thomasbarros@cinemaslescapucins.com
Dammarielles-Lys	Pathé Dammarielles	Baugas	Stéphane	01 73 10 31 10	s.baugas@pathe.fr
Fontainebleau	L'Ermitage / Ciné paradis	Denis	Sarah	01 64 22 78 91	sd@cineparadis.fr
Lagny-sur-Marne	Le Cinq	Pajczer	David	01.60.26.40.11	le.cinq@hotmail.fr
Meaux	Le Majestic	Mathieu	Nicolas		MNICOLAS@cinemas.ugc.fr
Melun	Les Variétés	Baron	Cyrille	01 60 63 69 74	cinemalesvarietes@gmail.com
Mitry-Mory	Le Concorde	Garel	Alexandre	06 31 70 65 80	cineconcorde@gmail.com
Moissy-Cramayel	La Rotonde	Charlotte	Janeczko	01 75 01 15 43	cinema@ville-moissycramayel.fr
Nangis	La Bergerie	Buffin	Phoolan	01 64 60 52 31	phoolan.buffin@mairie-nangis.fr
Nemours	Le Méliès	Denis	Sarah	01 64 22 78 91	sd@cineparadis.fr
Noisiel	La Ferme du Buisson	Leclercq	Zoé	01 64 62 77 23	zoe.leclercq@lafermedubuisson.com
Pontault-Combault	Apollo	Barbos	Arnaud	01.60.34.66.77	apollo77340@gmail.com
Provins	Le Raxy	Lucas	Nelson	01 64 00 11 63	cinemalerexyprovins@orange.fr
Roissy-en-Brie	La Grange	Stagliano	Olivier	01.60.34.54.16	o.stagliano@roissyenbrie77.fr
Saint-Fargeau-Ponthierry	Les 26 Couleurs	De Combiens	Montserrat	01.64.81.26.62	administration.les26couleurs@saint-fargeau-ponthierry.fr
Savigny-le-Temple	Espace Prévert	Bevalot	Sonia	01.64.10.55.16	s.bevalot@savigny-le-temple.fr
Varennes-sur-Seine	Cinéma Confluences	Aubry	Cédric	06 76 82 09 80	cedric.aubry@cinema-confluences.com
Vaux-le-Pénil	La Ferme des Jeux	Dumon	Delphine	01.64.71.91.47	cinemalagrangevlp@gmail.com

Contacts

Rectorat	Isabelle BOURDON isabelle.bourdon@ac-creteil.fr
Professeur relais	Thomas BONNANS thomas.bonnans@ac-creteil.fr
Act 'art	Muriel SAUVAGE collegeaucinema@actart77.com
Cinéparadis	Sarah DENIS sd@cineparadis.fr
Département 77	Sandrine LACHAUX sandrine.lachaux@departement77.fr Micheline ROBCIS micheline.robcis@departement77.fr

Collège au cinéma est un dispositif national initié et financé par les ministères en charge de la Culture et de l'Éducation nationale, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et les conseils départementaux. La coordination nationale est assurée par l'Archipel des Lucioles. En Seine-et-Marne, le dispositif est coordonné par Act'art en lien avec le Département de Seine-et-Marne, la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) et le professeur relais, la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale, la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, l'exploitant coordinateur CinéParadis (Fontainebleau).



Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France

